



Nouveaux Statuts de l'EEUCA

La FSU dit **NON** au nouvel établissement expérimental !

Lors du Comité technique du mardi 18 décembre, la FSU a dit :

- **Non** au fait de déroger à la règle à travers un établissement expérimental (Titre I) ;
- **Non** à un président du Conseil d'administration issu du monde socio-professionnel (Titre I, Chapitre II, Section I, Article 20) ;
- **Non** à la réduction du nombre de représentants Enseignants-Chercheurs au Conseil d'administration (Titre I, Chapitre II, Section I, Article 20) ;
- **Non** aux modalités de désignation des directeurs des Instituts (Titre III, Chapitre I).

La FSU s'adresse à toute la communauté universitaire et en particulier aux membres du Conseil d'administration en les appelant à voter contre ces statuts.

Lors du Comité technique, les votes suivants ont été émis :

Le SNPTES (4 élus) a approuvé tous les textes ;
Le SGEN CFDT (1 élu) s'est abstenu sur tous ;
La FSU (3 élus) et FO (2 élus) ont voté contre tous.

Le Comité technique s'est donc exprimé contre l'adoption de ces nouveaux statuts... mais comme les statuts des comités techniques imposent un vote unanime contre pour qu'un texte soit réexaminé, aucun obstacle est fait à la présentation des textes au Conseil d'administration de ce vendredi 21 février.

Ce Comité technique avait un seul point à l'ordre du jour : un avis sur **plusieurs textes modifiant de façon profonde et durable la structuration et la gouvernance de l'Université avec la création d'une université expérimentale, d'un nouvel Institut National Polytechnique (INP) et d'un IUT fusionnant les deux IUT actuels.**

Après une présentation par le Président des textes soumis au vote, la FSU est intervenue une première fois en lisant une déclaration expliquant les raisons de son rejet des principales dispositions de ces textes. Elle est intervenue ensuite à plusieurs reprises. La FSU constate que sur un débat aussi important pour l'avenir de notre Université, le SNPTES a brillé par son silence total lors de la discussion puis par son approbation des textes. Le SGEN CFDT a exprimé ses inquiétudes sur le recul de la démocratie universitaire et la collégialité, décidant d'exprimer ses votes en abstentions. FO a rappelé son refus récurrent des processus de fusion avec les conséquences néfastes pour les personnels.

Sur la base de la discussion d'1h30, le Président a apporté un certain nombre d'éléments qui, d'un côté nous amènent à nuancer notre jugement, mais de l'autre ne peuvent que nous renforcer dans notre analyse d'une rupture intervenue ici dans la démocratie universitaire, la collégialité, la soumission de l'ESR aux intérêts du marché et des élus des territoires.

Comment, en effet, ne pas voir dans le fait que le futur président du Conseil d'administration sera issu du milieu socio-économique, la preuve d'un basculement vers la soumission aux préconisations du jury international attribuant les labels d'excellence, garants de la survie de nos établissements ?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Ce sont ces jurys qui, d'un côté, attribuent les labels et budgets qui s'y affèrent, et qui en même temps émettent des préconisations sur la gouvernance et la politique de formation et de recherche des établissements ainsi labellisés. Les équipes présidentielles sont donc chargées de mettre en œuvre tout ou partie de ces préconisations, sous peine de voir les labels retirés.

Le Président a indiqué que les pressions s'exerçaient aussi au niveau de la DGFIP (direction générale des Finances publiques), celle-ci lui reprochant de ne pas assez ouvrir le Conseil d'Administration au privé. Il est clairement refusé aux personnels et aux élus de l'actuelle UCA de préconiser et de demander une autre forme d'organisation : où est la démocratie ?

Ces nouveaux statuts, au-delà de l'aspect symbolique mais éminemment politique de nomination d'un Président du CA issu du monde socio-économique – comprendre le patronat, et peut-être, en premier lieu, Michelin –, **contiennent d'autres reculs en termes de démocratie universitaire : baisse de la proportion de représentants du personnel dans les instances ; directeurs des nouveaux Instituts créés nommés par le Président après avoir été élus par un suffrage indirect.**

Les Statuts de la nouvelle université expérimentale entérinent les évolutions idéologiques à l'œuvre dans l'ESR depuis plus de dix ans avec la LRU suivie de la loi ESR. Ils découlent d'une ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. **On franchit ici une nouvelle étape à la fois dans la remise en cause de la démocratie universitaire mais aussi dans la soumission des Universités aux intérêts du marché mondialisé.**

L'Entreprise France, chère à M. Macron, condamne à mort le service public d'enseignement supérieur et de recherche, espace de création libre des savoirs et de leur transmission aux citoyens libres d'organiser leur vivre ensemble dans l'espace démocratique du pays.

Alors que le décret du 12 décembre 2018 ne l'impose pas, les statuts qui nous sont soumis stipulent que la présidence du CA est assurée par l'un des 6 membres représentant l'environnement socio-économique, élus par les membres en exercice du CA sur proposition du Directoire !

Quoi de plus logique que des intérêts marchands, contre les intérêts sociaux et environnementaux, aient leur mot à dire dans les instances décisionnaires de l'université maintenant que, grâce aux mécanismes de financement de la recherche qui ont été mis en place, celles-ci sont à leur service, tant au niveau de l'enseignement... pardon, de la formation, qui doit être adaptée à leurs attentes immédiates (ils connaissent bien mieux que nous les métiers de demain, sans doute) que de la recherche..., pardon, de l'innovation qui leur permet de distribuer le Crédit Impôt Recherche (CIR) à leurs actionnaires tout en faisant travailler pour leurs propres projets, les chercheurs payés par les contribuables et désormais mis en concurrence les uns envers les autres.

La gestion de l'université par ses pairs est directement attaquée par ces nouveaux statuts. Au CA de l'UCA, sur les 39 membres, il n'y aura plus que 12 EC et 6 BIATSS soit moins de 50%. Dorénavant, 15 membres sur 39 seront

nommés ! Au CA de l'Institut National Polytechnique, composé de 31 membres, il n'y aura que 7 EC, 1 enseignant et 3 BIATSS ; à l'IUT, le Conseil doit obligatoirement comprendre un représentant, non pas d'une organisation patronale, mais du MEDEF cité explicitement ! (Article 7).

Le découpage de l'Université en instituts nouvellement créés n'est pas nécessairement néfaste en soi ; le problème, c'est que leurs **statuts ne respectent plus le principe d'une université dirigée collégalement**. Les directeurs d'instituts sont nommés par le CA après avoir été élus par un scrutin indirect par les membres du bureau dudit institut dans lequel ne figurent aucun représentant des Enseignants Chercheurs élus, alors que par exemple y siègent des élus BIATSS ou étudiants !

La création de l'Institut National Polytechnique, intégrant les écoles d'Ingénieur (Polytech, Sigma, Isima) aboutit à créer une entité avec sa personnalité juridique propre, lui donnant la possibilité d'une autonomie dans le domaine financier, de la politique d'emplois et indemnitaire notamment.

Le Président Mathias Bernard a reconnu que nous étions sur de nouveaux modèles, à savoir le "management post moderne", qui fait reposer sur les équipes en place la responsabilité du changement, sous peine de perdre les financements. Il affirme néanmoins que l'Université garde des marges de liberté en ne respectant pas toutes les préconisations. Il cite notamment le fait que le CA ait 39 membres contre moins de 30 préconisés, que n'est pas respectée non plus la demande de faire siéger 50% de personnalités extérieures au CA, et que n'est respecté pas, enfin, le fait que le Président ne nomme pas tous les responsables, n'émettant qu'un avis. Il ajoute que le CA aura un champ de compétences plus réduit qu'aujourd'hui, les CR et CEVU étant décisionnaires pour des sujets qui remontaient jusque-là au CA.

Les garde-fous mis en place, évoqués par le Président pour garantir une collégialité et la démocratie universitaire (un directoire non composé uniquement de personnes nommées par le Président, pouvoirs du Président du CA limités) ne suffisent pas à modifier notre analyse. Le fait qu'il soit resté inflexible à notre demande de retrait de la disposition prévoyant que le Président du CA ne soit pas un universitaire – alors que le décret du 12 décembre 2018 ne l'impose pas – nous renforce dans notre conviction.

Après Parcoursup et l'instauration de la sélection, aboutissant à expulser à terme des dizaines de milliers de bacheliers du droit aux études, à commencer par les enfants issus des milieux populaires, après une augmentation considérable des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires, et en attendant une loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui entend concentrer les moyens vers les établissements et laboratoires d'excellence, généraliser la mise en concurrence et les recrutements en CDD ou CDI, la mise en place des établissements expérimentaux comme l'UCA constitue une étape importante, sinon décisive, vers la privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'équipe présidentielle qui affirmait dans sa profession de foi il y a trois ans, avoir l'ambition de porter une Université « humaniste et ouverte » restera donc celle par qui auront été appliquées les injonctions d'un jury international pour porter le coup de grâce à la démocratie universitaire et qui aura offert aux représentants du Marché la direction du Conseil d'administration.

Tous les comptes-rendus des CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Eric Panthou

Bibliothécaire, BU Sciences

Élu FSU Comité Technique (titulaire)

Eric.panthou@uca.fr

Antonio Freitas

Enseignant-chercheur IUT Cézeaux

Élu FSU Comité Technique (suppléant)

Secrétaire SNESUP IUT

antonio.freitas@uca.fr

Cyril Triolaire

Enseignant-Chercheur LCSH

Élu FSU Comité Technique (titulaire)

Secrétaire académique SNESUP-FSU

cyril.triolaire@uca.fr

Orianne Vye

Bibliothécaire, BU ESPE Chamalières

Élue FSU Comité Technique (suppléante)

Co-secrétaire académique SNASUB-FSU

orienne.vye@uca.fr

Viviane Ravet

Enseignant-chercheur Biologie

Élue FSU Comité Technique (titulaire)

viviane.ravet@uca.fr

Claude Mazel

Enseignant-chercheur Institut d'informatique

Élu FSU Comité Technique (titulaire)

Secrétaire section science SNESUP UCA

mazel@isima.fr